

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 novembre 2025

En l'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre – dix-huit heure
Le bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi
à la salle de réunion de la communauté de communes de COLOMBEY LES BELLES – 5, rue de
la Gare, sous la présidence de monsieur Philippe PARMENTIER

Membres du bureau communautaire en exercice : 20

Quorum : 11

Votants présents : Philippe PARMENTIER – Denis KIEFFER - Alain GODARD - Denis THOMASSIN – Patrick AUBRY - Alain GRIS - Claude DELOFFRE – Émeline MAGNIER-CARETTI - Cécile DENIS - Valérie HOFFMANN - Éric MATHIEU -Jérôme RUFFIN - Jean Jacques TAVERNIER - Benjamin VOINOT – Gérard WECKERING

Avaient donné procuration : Charles FRANÇOIS a donné procuration à Cécile DENIS

Excusés : Jean-Pierre CALLAIS – Denis VALLANCE - Nathalie AUFRERE - Céline BOUVOT - Charles FRANÇOIS

Présents	15	Votants	16	Procuration	1
-----------------	----	----------------	----	--------------------	---

Secrétaire de séance : Patrick AUBRY

Date de convocation : 21 novembre 2025

Date de publication : 4 décembre 2025

BC_2025-184 Coût de l'emplacement journalier Food Trucks Festival Contes aux 4 Vents.

Dans le cadre du Festival Contes aux 4 Vents, la Communauté de communes conventionne avec 3 Food trucks pour la mise en place de la restauration à destination du public mais aussi des artistes et de l'équipe technique du Festival.

Cette convention définit notamment les points suivants :

- L'organisation de l'accueil du public et les conditions matérielles et techniques.
- Le coût de l'emplacement par Food truck.

Contributions financières du Food truck.

Le coût de l'emplacement journalier est de 100 € par jour.

Total de la contribution financière est de **300 €** pour les 3 jours de présence.

Modalités de versement.

La participation financière à la charge du Food Truck sera acquittée directement auprès du Service de gestion comptable de Toul après réception d'un titre de recettes émis par celle-ci, d'un montant de **300€**.

Après avis du comité de pilotage du Festival des Contes aux 4 Vents, il est proposé de ne pas modifier le tarif pour le festival 2025.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire

- **ACCEPTE ET VALIDE** la convention présentée.
- **ACCEPTE ET VALIDE** le coût de l'emplacement.
- **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer cette convention et tout document afférent à ces décisions.

Le secrétaire de séance,
Patrick AUBRY

Le Président,
Philippe PARMENTIER